



TENUE DE REGISTRE RÈGLEMENT 364-26

Date pour signer
le registre :

22 juillet 2026
Entre 9h et 20h

Le 13 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 364-26 décrétant l'acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec avec les bâtiments ci-dessus construits pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal, comportant une dépense et un emprunt de 955 000 \$ remboursable en 20 ans.

Si vous souhaitez que le règlement soit soumis au vote de la population via un référendum, vous devez signer un registre spécialement prévu à cette fin. Il est particulièrement important d'effectuer cette première étape si vous êtes en désaccord avec le règlement. En effet, si le nombre de signatures est en dessous du seuil légalement requis de 81, la loi prévoit que le règlement est réputé approuvé.

Si un minimum de 81 personnes signent le registre, la Municipalité devra tenir un référendum afin de soumettre le règlement au vote de la population. Notez toutefois que la Municipalité pourrait également décider, à cette étape, de ne pas aller de l'avant avec le règlement d'emprunt.

PROJET	MONTANT DU FINANCEMENT
Acquisition du lot 3 767 697 au cadastre du Québec incluant les bâtiments ci-dessus pour y aménager une caserne incendie et le garage municipal	955 000 \$
DATE DU REGISTRE	LIEU ET HEURES
22 juillet 2026	1425 route 340 (Hôtel de ville) De 9h à 20h

Nous invitons les citoyens à nous contacter pour plus d'informations, au (450) 269-2999 ou par courriel à info@st-telesphore.ca